

**Compte-rendu du 2ème conseil d'école. 1<sup>Er</sup> mars 2018, 18h.**

**Ecole Jack PROUST. Puilboreau. Année scolaire 2017/2018.**

**Présents :**

Mme LECERF, directrice.

Mme ROUCHE, adjointe au maire.

Mme GERVAIS, conseillère municipale.

Mmes ALBERT, BOURASS, CENDRE, CHANTRENNE, DAUTHY, GRIGNON, LÉBOUCHER, LEROY, MUNCEY, PORTRON et Mr. RAIMOND, professeurs des écoles.

Mmes AIRES, ARDOUIN, AUBRY, BUISSON FEUILLET, CORNEAU, DABBADIE, GOUEZ, MARTY et Mrs BOUYER et RENOUX, représentants des parents titulaires.

**Excusés :**

M. FLORENTIN, IEN.

M. DRAPEAU, maire.

M. TROUNIAC, DDEN.

Mmes ARTIGAS et TERRAL, professeur des écoles.

Mmes ARNAUD, JOUSSEAUME, FLORENTIN du RASED.

Mmes BOUTONNET et LEBRUN, représentants des parents titulaires.

**Secrétaires de séance :**

Mme PORTRON (école).

Mmes CORNEAU et GOUEZ (ARPE).

Signature de la feuille de présences.

Approbation de l'ordre du jour.

**1. SURETE DE L'ECOLE**

- **Exercices entraînement PPMS**

L'école et la mairie ont pour obligation d'assurer la sûreté des élèves dès lors qu'ils sont

rentrés dans l'école.

Pour chaque école, un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs est rédigé. Sa rédaction prend en considération la configuration spécifique de l'école, les bâtiments isolés, les étages, la grandeur de la cour ou encore l'ouverture de la cour sur la rue St Vincent d'un côté et la place de l'Harmonie de l'autre.

Des exercices obligatoires de mise en oeuvre de PPMS sont organisés tout au long de l'année. Ils permettent d'en vérifier le caractère optionnel et d'en assurer la validation. Ils sont complétés par un temps éducatif d'apprentissage par classe conduit par chaque professeur. Ces exercices ont un double objectif, entraîner les élèves et les personnels sur la conduite à tenir en cas de survenue d'un évènement majeur et mettre en évidence les évolutions ou adaptations à apporter au PPMS pour renforcer sa validité.

4 risques sont répertoriés sur la commune de Puilboreau : incendie, secousses sismiques, transport de matériaux dangereux et météo.

Les 2 premiers mènent à une évacuation, les 2 derniers à un confinement.

Un dernier risque, l'intrusion mène lui aussi à un confinement.

Dans le cas d'un confinement, les parents ne peuvent venir chercher leur enfant. Ils peuvent se tenir au courant par le biais de la radio (3 fréquences d'officialité pour se référer en cas d'accident majeur). Un exercice de mise en sûreté des élèves a été réalisé lors d'une récréation. Un prochain exercice sera réalisé à la suite duquel les parents recevront le document sur les conduites à tenir.

Les autorités déclenchent l'alerte (radio, téléphone et mail). Elle peut aussi être déclenchée de l'intérieur de l'école en suivant le PPMS de la ville.

#### - **Formulation des besoins et autres dispositions**

Les précédents exercices d'entraînements ont permis de faire des constats et d'identifier des besoins. Le référent sûreté est venu visiter l'école récemment.

- Véritable nécessité d'un système d'alarmes différentes (prévu au budget de la mairie pour 2018)

- Pose des loquets pour la fermeture intérieure des portes au dojo et en BCD

- Système d'extinction des lumières dans les ateliers du bâtiment Oléron

- Dans le cas d'un confinement à opérer au départ de la cour, une réflexion sur les consignes est en cours: Les élèves doivent-ils rentrer dans le bâtiment le plus proche ou avec leur maître/maîtresse ?

- Dans le cas d'un confinement, les élèves, jusqu'à maintenant, s'asseyaient sous leur table, ils devront maintenant s'allonger (conseil du référent sûreté échelle nationale)

- En cas d'intrusion, les classes sont fermées. Les loquets sur chaque porte dans les 3 bâtiments permettent d'ouvrir et de s'enfermer de l'intérieur à double tour.

- Les stores occultants ne sont pas obligatoires aux étages.

- Les 3 bâtiments restent ouverts durant la pause méridienne de façon à permettre la rentrée des élèves à l'abri en cas de confinement éventuel.

- Les élèves font des exercices de simulation du PPMS mais sont souvent également en situation d'apprentissage. Les professeurs des écoles reviennent sur les différentes consignes à suivre selon les cas.

L'ARPE questionne la mairie sur l'organisation d'entraînement sur le temps méridien. La mairie répond favorablement, dès lors qu'elle aura fini d'établir son PPMS.

## **2. VIE DE L'ECOLE**

### **- Rentrée 2018 : organisation prévisionnelle du temps scolaire, récréations**

Durant le conseil d'école extraordinaire sur les rythmes scolaires du 9 janvier 2018 avait été posée la question des récréations de l'après-midi, l'ARPE ayant demandé si, avec le retour à la semaine de 4 jours, il y aurait des récréations décalées l'après-midi, comme cela se pratique déjà le matin.

Mme LECERF répond positivement. Il y aura, l'après-midi, à la rentrée 2018-2019, avec le retour à la semaine de 4 jours, 2 récréations successives de 15 minutes avec un temps de battement de 5 min (comme le matin). La répartition des élèves reste à déterminer : par bâtiment ? Ou par cycle ?

### **- Projets de l'année en cours et sorties scolaires**

- Cycle 3 : CM1 et CM2 fin du dispositif "école et cinéma (fin mars) : Aniki bobo

Objectif pour cette dernière projection: critique d'un film, d'une situation, d'un comportement.

- Jeudi 24 mai 2018 : sortie d'école.

- Mercredi 4 avril 2018 : carnaval des écoles.

L'ARPE : " Les parents ayant beaucoup apprécié le mur d'écritures et la mise en valeur des activités orales et artistiques menées en classe, l'ARPE demande si l'exposition est reconduite. "

L'école propose que son ouverture se fasse lors de la fête des écoles le vendredi 15 juin, de façon à ce que le plus de parents y aient accès.

Tous les projets seront couverts cette année 2017 - 2018 par la mairie, l'ARPE et la COOP.

Somme allouée par la mairie :

- Fournitures scolaires : 15210 €

- Subvention projets d'école, voile et sortie d'école : 14369 €

- Se rajoute 3960 € de voyage en cars pour la sortie scolaire

L'ARPE alloue une somme de 12 € par enfant, soit 3900 €.

Concernant l'utilisation de ces 12 € Mme Lecerf précise qu'ils rentrent dans la COOP et vont en priorité pour le projet de la classe de l'enfant. S'il y a excédent il est reversé à la COOP pour la sortie d'école ou encore pour les projets des autres classes.

L'ensemble des classes bénéficie équitablement des subventions en fonction des projets élaborés.

L'ARPE demande à ce qu'un point soit fait sur les différents projets plus tôt dans l'année afin que les familles en soient informées (sous réserve de validation et du financement). D'en avoir connaissance dès le deuxième conseil d'école au lieu du troisième (par exemple).

Mme Lecerf et l'équipe enseignante remercient la municipalité et l'ARPE pour leur aide et leur générosité.

L'école répond qu'il n'est pas toujours profitable d'annoncer les projets aux enfants trop longtemps à l'avance. Il s'agit non pas de "promener" les élèves mais de construire des savoirs et "savoirs être" dans des lieux complémentaires de la classe. Si le projet est annoncé puis annulé, cela génère de la confusion voire de l'incompréhension. Il est plus facile de faire le point en fin d'année au troisième conseil d'école. L'école poursuivra la réflexion et fixera sa position au prochain conseil.

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

Les questions posées par l'ARPE quant aux punitions seront traitées lors du troisième conseil d'école de façon à prendre du temps pour y répondre. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour (et non pas aux questions diverses).

#### **- Quels achats par la COOP ?**

L'ARPE : Mme LECERF précisait au premier conseil d'école du 19 octobre : " La COOP n'a pas vocation à "épargner" ou "capitaliser" trop d'argent sur son compte : des dépenses seront engagées prochainement avec des achats, des jeux de cour par exemple. D'autres dépenses seront à suivre." Pourrions-nous avoir plus de précisions sur ces dépenses ?

M. RAIMOND expose les achats pour la COOP :

- Charges éducatives : projections "école et cinéma" : 2,50€ par élève + bus.
- Bus pour toutes les sorties hormis la sortie d'école (financement direct mairie).
- Jeux de cour : 540€ (cordes à sauter, billes, jeux de cartes, ballons, taquins...). Avantage : réduction des disputes.
- Abonnements : Ecole des loisirs.
- Achat 100 livres pour la bibliothèque.

#### **- Quelle organisation possible pour le mercredi pour la prochaine année scolaire ?**

Durant le conseil d'école extraordinaire sur les rythmes scolaires du 9 janvier 2018 s'était posée la question de l'organisation du mercredi, l'ARPE ayant demandé comment s'organiserait la journée du mercredi et s'il y aurait des activités comme les TAP.

La mairie répond qu'il y aura une organisation péri-scolaire, pas de TAP. Le CAAP travaille sur ce projet. Il y aura des réponses courant juin. La mairie conseille d'interroger directement le CAAP.

**- Quel rôle attendu par l'école pour les parents accompagnateurs à la piscine ?**

L'ARPE : " Les parents s'interrogent sur le rôle de chacun à la piscine. Quelles sont les attentes par rapport aux parents ? "

Les parents avec agrément se rendent au bassin et participent aux activités sous la responsabilité d'un professeur d'école ou d'un maître nageur.

Les parents accompagnateurs aident aux vestiaires.

Il ne s'agit pas d'accompagner son enfant mais d'aider à l'accompagnement des classes en sortie.

1 seul parent accompagnateur peut rester au bord de la piscine (règlement Palmilud), les autres restent à l'accueil. Il y a déjà une charte du parent accompagnateur à remplir pour chaque sortie. Demande de l'ARPE : une charte spécifique pour la piscine.

Mme LECERF remercie les parents qui participent à cette activité "piscine".

Une question de l'ARPE n'a pas été abordée :

" Est-ce que la mairie pourrait faire un état des lieux des ordinateurs fixes et portables de l'école élémentaire ? "

La séance est levée à 20h.